

SUJET

DEMOCRATIE, CITOYENNETE, INSTITUTIONS POLITIQUES

A l'aide de vos connaissances et du document ci-dessous (annexe 1), répondez aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les deux chambres qui composent le Parlement ? (1 point)
- 2) A partir du texte, relevez les changements apportés au mandat sénatorial (5 points)
- 3) Expliquez les termes (2 points)
 - « scrutin proportionnel »
 - « scrutin majoritaire »

ANNEXE 1

> **Les deux lois réformant le Sénat** ont été publiées au JO du 31 août. Ces deux textes avaient été validés dans leur quasi-totalité par le Conseil constitutionnel la semaine dernière. Les deux lois (une organique, une ordinaire) réduisent le mandat sénatorial de neuf à six ans, abaissent l'âge d'éligibilité à 30 ans contre 35 ans et créent 25 sièges nouveaux de sénateurs, qui passeraient d'ici 2010 de 321 à 346. Le Sénat sera renouvelé par moitié tous les trois ans. La réforme prévoit aussi un scrutin proportionnel dans les 24 départements élisant quatre sénateurs et plus et un scrutin majoritaire dans les 76 élisant trois sénateurs et moins. La loi sur la chasse, qui abroge notamment la suppression du jour sans chasse, est également publiée au JO du 31 juillet.

*Bref social n° 13942
Vendredi 1^{er} Août 2003*

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	Session 2004	Sujet N° 4 0217	
CAP FLEURISTE			
EP3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles			
SUJET	Durée : 40 minutes	Coefficient : 2	S 1 / 3

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL

A l'aide de vos connaissances, et après lecture du document figurant en annexe 2, répondez aux questions suivantes :

- 1) Citez les quatre types de responsabilité (2 points)
- 2) Dans la situation juridique énoncée dans le document lu en annexe 2, identifiez le type de responsabilité mis en cause (1 point)
- 3) Quels sont les trois éléments de la responsabilité contractuelle ? (1,5 points)
- 4) Existe-t-il des cas d'exonération ?
Lesquels ? (1,5 points)

ANNEXE 2

TRANSPORT

la SNCF responsable de la sécurité dans le train

La SNCF ne peut s'exonérer de sa responsabilité en cas d'agression, sauf cas de force majeure, ou si elle parvient à prouver qu'elle avait mis en place des mesures de prévention (filtrage des voyageurs, contrôleurs en nombre suffisant parcourant les wagons de manière régulière). C'est ce qu'a rappelé la Cour de cassation, qui a rejeté un pourvoi formé par la SNCF.

Cette dernière avait été condamnée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à réparer le préjudice corporel subi par une voyageuse, victime d'un vol de bijoux avec violence. L'arrêt rappelle par ailleurs que la SNCF est tenue d'une obligation de sécurité envers les voyageurs.

PLUS D'INFO Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, arrêt n° 1119 du 3 juillet 2002.

La SNCF est tenue de mettre en œuvre des mesures de prévention contre les agressions des passagers.



*Revue « 60 millions de consommateurs »
Février 2003*

CAP FLEURISTE

Sujet N° 40 217

EP3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles

Page S 2/3

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

A l'aide de vos connaissances et du documents (en annexe 3), répondez aux questions suivantes :

- 1) Définir le terme « déficit » et de quel déficit s'agit-il ? (1 point)
- 2) Repérer la branche qui contribue le plus au déficit ? (1 point)
- 3) Quel est le montant du déficit en 2001 et 2002 ? et celui prévisionnel en 2003 ?
pour la branche maladie ? (1point)
- 4) Comment est alimenté le budget de la sécurité sociale ? (1 point)
- 5) Quel est le rôle de la Sécurité Sociale ? (1 point)

ANNEXE 3

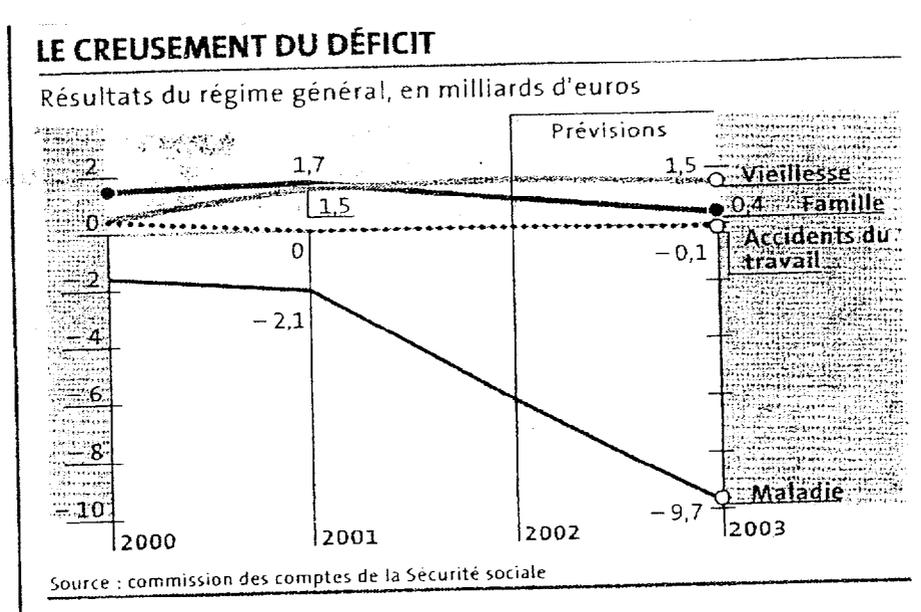


Tableau paru dans
«Le Monde -Economie »
Mardi 16 septembre 2003

CAP FLEURISTE	Sujet N° 40 217
EP3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	Page S 3/3